

Des principes transversaux ET PARTAGÉS PAR L'ENSEMBLE DES SIGNATAIRES

- Universalité** : Développer des services adaptés pour toutes les familles tout au long de leur parcours de vie.
- Équité** : Apporter des réponses à des besoins et situations spécifiques, notamment pour les publics vulnérables ou sur certains territoires.
- Adaptation** : Adapter les offres déployées dans la réponse aux besoins sur tous les territoires (en prenant en compte les spécificités des territoires ruraux et des QPV).
- Écoute et association** : Ecouter et associer les familles comme les partenaires, afin de co-construire des services pertinents.
- Responsabilité sociétale** : Contribuer pleinement à la responsabilité sociétale des organisations que ce soit par ses ambitions visant à assurer l'attractivité des territoires, à produire de l'investissement social et à réduire les inégalités ou par son engagement résolu dans l'accompagnement à la transition écologique.

➤ L'approche populationnelle est présente au cœur du Schéma avec la volonté de pouvoir à la fois répondre à toutes les familles, mais aussi de soutenir en particulier les parents de jeunes enfants, les familles monoparentales ou en séparation, les familles précaires, ou encore les parents et enfants porteurs de handicap.

Pour un défi commun AUTOUR DE PUBLICS EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Parents avec enfants en bas âge et/ou monoparents

Crèches AVIP/AVIS
1000 ers jours
Parcours naissance Cpam/Caf
Tipi
Répit parental

Publics jeunes

Espaces jeunes
Prévention décrochage
Santé mentale

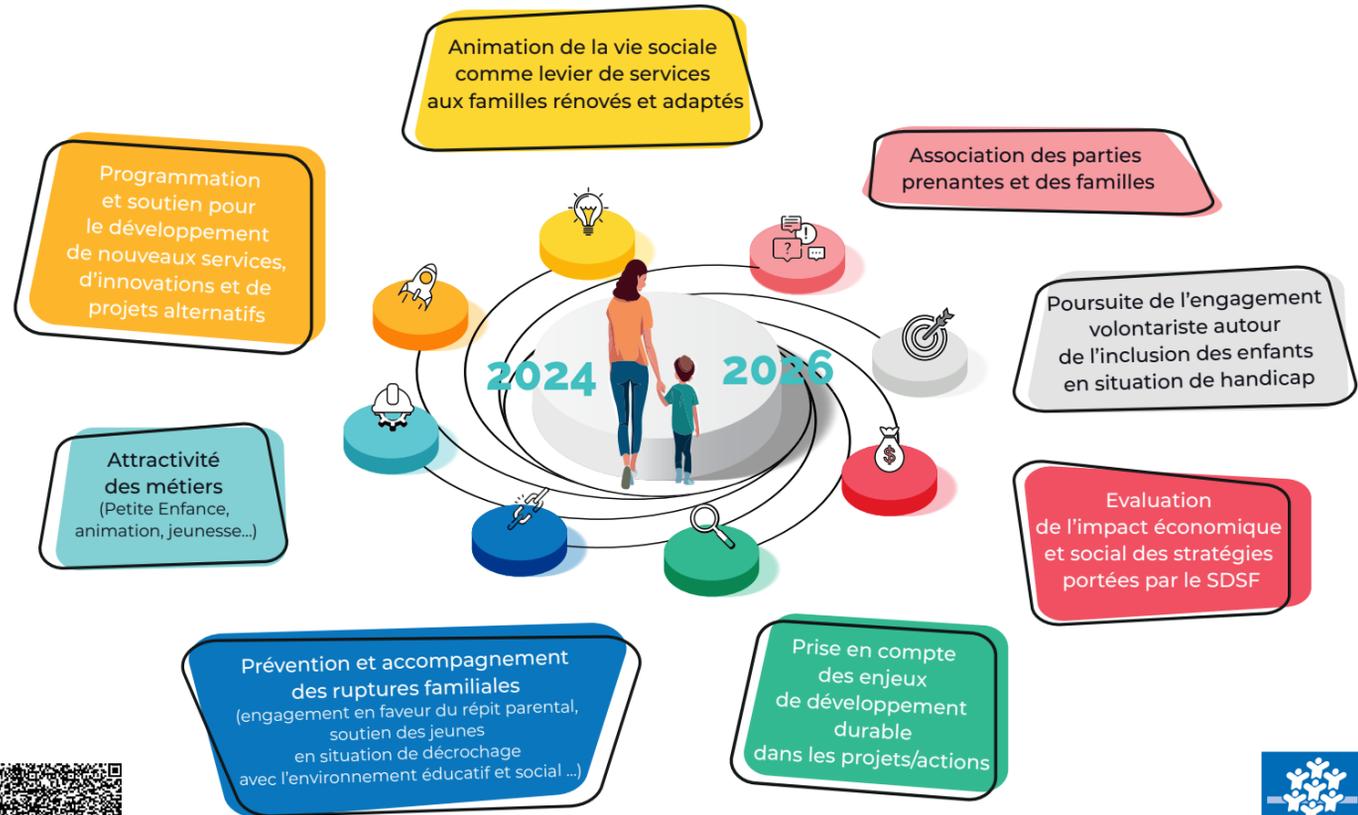
Séparations conjugales

Lieux d'écoute
Médiation familiale

Une programmation des services aux familles à l'échelle DES INTERCOMMUNALITÉS ET DES COMMUNES

Les Conventions Territoriales Globales (CTG) permettent d'assurer le déploiement à un niveau infra-départemental du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).
En effet, les CTG, déployées sur l'ensemble du territoire varois pendant le précédent SDSF, permettent une contractualisation entre les collectivités territoriales et la Caf, en premier lieu, mais aussi d'autres partenaires comme la MSA, France Travail, la Cpam, autour d'un plan d'actions sur l'ensemble des services aux familles et le cofinancement d'un poste de chargé de coopération.

Les enjeux clés pour 2024 - 2026 :



Téléchargez le schéma sur caf.fr

Caf du Var - Rue Emile Ollivier - 83083 TOULON CEDEX
Directeur de la publication : Julien ORLANDINI



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (SDSF) DU VAR

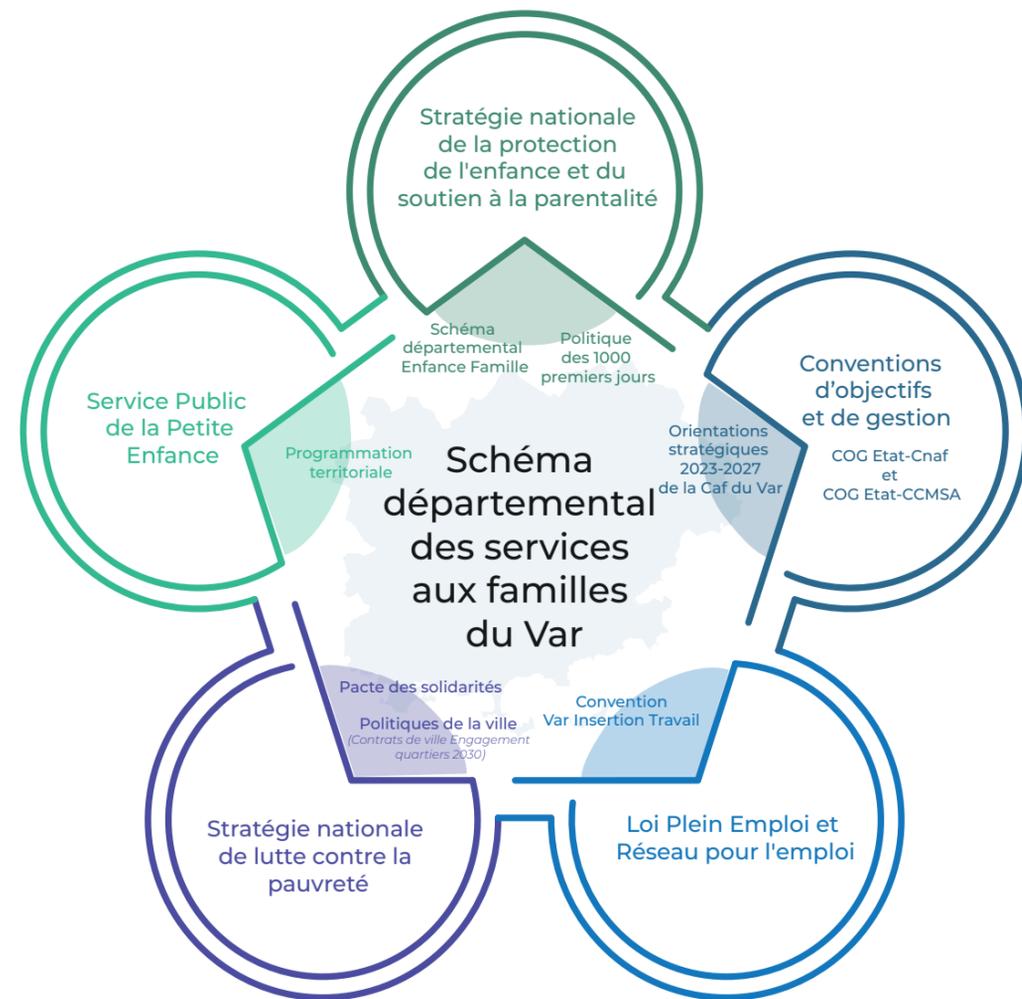
Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) est un cadre partenarial qui vise à définir, sur la base d'un diagnostic partagé et d'un plan d'actions co-construit avec l'ensemble des partenaires, les priorités pour les années à venir en matière d'accès aux services petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale sur le territoire du Var.

Ce Schéma n'est pas une juxtaposition des différentes politiques publiques mais l'incarnation d'une coordination partenariale pour maintenir et développer des services adaptés aux familles du Var, tout au long de leurs parcours de vie, au plus près de leurs territoires.

2024
-
2026

Le SDSF décline localement LES AMBITIONS DES DIFFÉRENTES POLITIQUES PARTENARIALES

À la croisée de plusieurs politiques publiques (la loi pour le plein emploi, le pacte des solidarités, le service public de la petite enfance...), le Schéma Départemental des Services aux Familles fait converger les volontés des partenaires autour d'une même ambition : **répondre aux besoins des familles et favoriser leur accès aux services adaptés à leurs situations de vie, en associant le plus largement possible les acteurs de terrain sur les territoires.**



Un schéma pragmatique CONCRET AUX OBJECTIFS ÉVALUABLES

Avec pour leitmotiv « plus de proximité avec les familles et les territoires », les orientations du schéma sont déclinées en **3 grandes ambitions** et en objectifs opérationnels intégrant pour chacune **des indicateurs d'évaluation et une trajectoire d'impacts** à matérialiser en fin de SDSF, à l'horizon de fin 2026.

Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

Stabiliser, développer et programmer l'offre d'accueil du jeune enfant dans le Var

Aller vers les enfants et les jeunes pour une réponse optimale à leurs besoins

Soutenir les professionnels et les structures pour une amélioration continue de la qualité d'accueil

Les indicateurs clés pour le suivi

- +750 places d'accueil collectif en PSU
- Moins de 10% de destructions de places
- 100% du territoire couvert par un RPE
- 80% des communes avec école(s) couvertes par un PEDT
- 80% d'accueils déclarés SDJES
- 60% des EPCI couverts par la mise en place de formations qualifiantes (Animation)
- Augmentation des actions de sensibilisation aux métiers de l'animation et la Petite Enfance

Les indicateurs clés pour le suivi

- 100% du territoire couvert par un schéma de programmation (a minima sur la Petite Enfance)
- Augmentation du nombre de projets financés en investissement fléchés sur des projets éco-responsables

Développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins

Soutenir l'ensemble des familles

Prévenir et accompagner les situations de rupture ou fragilités

Faire des structures d'animation de la vie sociale (AVS) les piliers de l'offre de services aux familles

Les indicateurs clés pour le suivi

- 100% du territoire couvert par le panier de services parentalité
- +20% familles et partenaires inscrits sur l'application mobile TIPI
- +30% d'actions / projets autour du répit parental (effectivité d'une ligne d'écoute individuelle)
- 80% des EPCI / 100% des communes QPV avec une structure AVS
- Augmentation du nombre de Points d'accueil écoute jeunes
- Augmentation du recours des partenaires aux dispositifs d'inclusion handicap

Asseoir le SDSF via une programmation sur les territoires et une coopération partenariale

Favoriser l'inclusion et l'accès aux droits

Renforcer le pilotage et le suivi du SDSF au profit des familles

Faire du SDSF un levier de la RSO

Un défi commun MAINTENIR ET DÉVELOPPER UNE OFFRE PETITE ENFANCE AMBITIEUSE

Le Schéma Départemental des Services aux Familles 2024-2026 accompagnera :

- **la création d'un Relais Petite Enfance pour les communes de plus de 10 000 habitants** au 1er janvier 2026 (Vidauban, Sanary-sur-mer, Saint-Cyr-sur-mer, Cogolin, Cuers, La Valette du Var, Saint-Raphaël, Le Pradet, La Crau).
- **l'élaboration d'un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre** à partir du 1er janvier 2025 pour les communes (ou les intercommunalités) de plus de 10 000 habitants, reconnues comme autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.
- **le renforcement et la meilleure coordination des politiques de contrôle** (Etat/Conseil départemental/Caf).

